

---

## Arrêté relatif aux conditions d'octroi d'abonnements de transports publics

---

19 avril 2016

### LE COMITE SCOLAIRE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'EOREN

Vu la Loi sur les communes, du 21 décembre 1964;  
Vu le Règlement général de l'Ecole obligatoire de la région de Neuchâtel, du 9 juin 2011;

arrête :

#### Champs d'application

**Article premier.-** <sup>1</sup> La politique de subventionnement des abonnements de transports publics relèvent de la compétence des communes membres ou non-membres de l'éorén, tant du point de vue des critères d'attribution que du financement.

<sup>2</sup> Le présent arrêté fixe les conditions d'octroi par l'éorén d'un abonnement Onde verte à titre gratuit aux élèves de l'éorén dans les cas particuliers mentionnés aux articles ci-après.

<sup>3</sup> Les bénéficiaires doivent être ressortissants d'une commune membre et scolarisés au sein du cercle scolaire de l'éorén.

#### Cycles 1 et 2

**Art. 2.-** En cas de **transfert au sein du même centre d'un collège à un autre**, pour des raisons d'équilibrage des classes entre collèges, l'éorén octroie un abonnement Onde verte à titre gratuit aux élèves des cycles 1 et 2 de la scolarité obligatoire.

#### Cycle 3

**Art. 3.-** En cas de **transfert au sein d'un collège d'un autre centre**, pour des raisons d'équilibrage des classes entre centres, l'éorén octroie un abonnement Onde verte à titre gratuit aux élèves du cycle 3 de la scolarité obligatoire.

#### Autres cas particuliers

**Art. 4.-** Les articles 3 et 4 s'appliquent par analogie pour les élèves transférés en classe d'accueil ou en classe de formation spéciale.

**Compétence**

**Art. 5.-** Le Comité scolaire détermine les classes ou élèves qui seront transférés et mis au bénéfice d'un abonnement Onde verte à titre gratuit.

**Modalités**

**Art. 6.-** Le bénéficiaire reçoit au mois de juillet un bon à faire valoir auprès de l'entreprise TransN pour l'année scolaire à venir.

**Entrée en  
vigueur**

**Art. 7.-**<sup>1</sup> Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2016.

<sup>2</sup> Le Comité scolaire par l'intermédiaire des directions et du Secrétaire général est chargé de son application.

Au nom du Comité scolaire de l'éorén :

La présidente :



Isabelle Weber

La secrétaire :



Jacqueline Zosso